

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 MAI 2018

Etaient Présents 52 titulaires, 4 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Maïté POTIN, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

| | | | |
|-------------------|---------------------------|---|-------------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | André BERNOS | à | Martine MIRANDE |
| | David MIRANDE | à | Lydie CAMPELLO |
| | Marianne PAPAREMBORDE | à | Laurent KELLER |
| | Jean LASSALLE | à | Marthe CLOT |
| | Marc OXIBAR | à | Fabienne MENE-SAFFRANE |
| | Dominique FOIX | à | Michel ADAM |
| | Mailys DEL PIANTA | à | Denise MICHAUT |
| | Gérard ROSENTHAL | à | Jean-Jacques DALL'ACQUA |
| | Jean-Pierre TERUEL | à | Bernard MORA |
| | Evelyne BALLIHAUT | à | Paule BERGES |
| | Christophe GUERY | à | Daniel LACRAMPE |
| | Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES | à | Henriette BONNET |

| | | | |
|---------------------|----------------------|---------------|-----------------------|
| <u>Suppléants</u> : | Thérèse LASMARRIGUES | suppléante de | Alain TEULADE |
| | Daniel AMESTOY | suppléant de | Michel CONTOU-CARRERE |
| | Yves CALIARO | suppléant de | Jean LABORDE |
| | Jean-Louis CAZENAVE | suppléant de | Cédric PUCHEU |

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Valérie SARTOULOU, Gérard BURS

RAPPORT N°13-180531-JEU-

SIGNATURE DE CONVENTIONS CONCERNANT LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT INTERCOMMUNAUX DE JOSBAIG ET BARÉTOUS

M. SOUMET indique que la Communauté de Communes du Haut-Béarn assure la gestion de deux Accueils de Loisirs Sans Hébergement : l'ALSH de JOSBAIG et l'ALSH de BARÉTOUS. Pour faire fonctionner ces services, trois conventions doivent être signées, l'une avec la commune d'ARETTE et les deux autres avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques.

1° Une convention de mise à disposition gracieuse de l'école d'ARETTE pour l'Accueil de Loisirs Extrascolaire de BARÉTOUS

Depuis 2015, l'ALSH de BARETOUS était géré par la Communauté de Communes de la Vallée de BARÉTOUS, mais ne disposait pas de locaux propres. Pour répondre à ce besoin, la commune d'ARETTE mettait à disposition, à titre gracieux pour la durée d'ouverture de l'ALSH extrascolaire d'été, une partie des locaux de l'école d'ARETTE. Elle continue à le faire pour la CCHB. Afin de bien encadrer les modalités de cette mise à disposition de locaux, il convient de signer une convention de mise à disposition entre la CCHB et la commune d'ARETTE.

2° Les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques pour les ALSH intercommunaux de JOSBAIG et BARÉTOUS

Dans le cadre de l'exercice de la compétence ALSH, la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques est un partenaire essentiel. Pour rappel la CCHB est liée à la CAF des Pyrénées-Atlantiques par l'intermédiaire de plusieurs documents contractuels comme le Contrat Enfance Jeunesse, la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la Prestation de Service et la Convention Aides à l'Accueil de Loisirs Séjours (AALS).

Pour 2018 il est proposé de signer les conventions suivantes :

- Les Conventions d'Objectifs et de Financement relatives à la Prestation de Service ALSH sont arrivées à échéance au 31 décembre 2017, il convient donc de les renouveler pour les deux ALSH intercommunaux. Ces conventions, d'une durée de quatre ans, définissent et encadrent les modalités de versement de la prestation de service pour les ALSH de JOSBAIG et de BARÉTOUS.
- En parallèle la Convention Aides à l'Accueil de Loisirs Séjours (AALS) relative à l'aide apportée aux familles pour les séjours d'enfants organisés par les ALSH doit être signée pour l'année 2018, pour les deux ALSH intercommunaux. Cette convention, d'une durée d'un an, définit et encadre les modalités de versement de l'Aide à l'Accueil de Loisirs Séjours. Pour rappel cette aide est versée à la CCHB et permet de proposer des tarifs adaptés aux familles, dont le Quotient Familial est inférieur à 650 (*moins 12 euros par jour de mini-camps*).

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité



- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune d'ARETTE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 31 mai 2018

Suivent les signatures

Affiché le 12.06.18

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU
Le 12 JUIN 2018
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE